



**Collège Gabriel HAVEZ**  
**Bd Gabriel HAVEZ**  
**BP 110**  
**60107 CREIL cedex**

**MAPA - Vérification réglementaire des installations de gaz et des appareils  
de cuisson - 2 lots**

**MARCHE SIMPLIFIE VALANT ACTE D'ENGAGEMENT, REGLEMENT DE  
CONSULTATION ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES**

**Article 1 - Identification de la personne publique et pouvoir adjudicateur :**

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur

**Collège Gabriel HAVEZ**  
**Bd Gabriel HAVEZ**  
**BP 110**  
**60107 CREIL cedex**

Ordonnateur : M. Pierre POMPIER

Comptable assignataire : Mme l'Agent Comptable du lycée Jules UHRY

Affaire suivie par le Gestionnaire du Collège : M. Stève BEGARD

Courriel : [steve.begard@ac-amiens.fr](mailto:steve.begard@ac-amiens.fr)

**Article 2 - Procédure :**

**Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du code de la commande publique en date du 01/04/2019.**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder, après analyse des offres, à une négociation écrite avec les candidats ayant remis une offre. Cependant, il pourra juger que, compte-tenu de la qualité des offres, la négociation n'est pas nécessaire.

Il est donc dans l'intérêt du candidat d'optimiser son offre initiale.

En cas de négociation, l'invitation à négocier se fera par l'envoi d'un mail.

La négociation portera sur les éléments de l'offre ainsi que sur le prix.

### **Article 3- Objet du marché :**

Vérification périodique annuelle des installations de gaz (lot n° 01) et des appareils de cuisson (lot n° 02).

### **Article 4- Durée du marché :**

Le marché est conclu pour une période de 12 mois renouvelable trois fois, sauf dénonciation soit par l'adhérent, soit par le titulaire, à charge pour la partie qui en prendra l'initiative d'en informer l'autre par lettre recommandée avec accusé de réception, 3 mois au moins avant la fin de la période en cours.

Sa durée ne peut excéder 4 ans.

Le marché prendra effet à compter du 01/01/2022 et il se terminera le 31/12/2025.

### **Article 5- Descriptif « technique » du marché :**

#### **LOT N°01 : Vérification périodique annuelle des installations de gaz**

##### **Définition et périodicité de la prestation :**

La vérification sera réalisée suivant les textes réglementaires en vigueur au moment de la passation du marché et aussi ceux à paraître éventuellement pendant la période de validité du marché de prestation de service.

La prestation portera sur :

- Les équipements de gaz naturel comprenant :
  - Réseau extérieur : le collège est raccordé au réseau de chaleur urbain Oise Habitat donc aucune chaufferie et 1 coffret façade cuisine alimentant 5 appareils (feux vifs et grill/friteuses)
  - Réseau intérieur avec : 4 sous-stations (3 alimentant les couloirs, les salles de cours et les bureaux puis 1 la cuisine constitué d'un chauffe-eau)

La périodicité des visites sera fixée par les textes réglementaires qui prescrivent une vérification annuelle.

##### **Condition d'exécution de la prestation :**

La prestation sera effectuée les jours ouvrés, durant les horaires d'ouverture de l'établissement après avis de passage fait quelques jours avant la date retenue.

**La 1ère prestation devra être effectuée avant fin octobre 2022.**

La vérification sera effectuée en présence du gestionnaire ou de son représentant.

A l'issue de chaque visite, le titulaire du marché :

- Rendra compte des résultats de son intervention
- Visera le registre de sécurité
- Etablira un rapport détaillé adressé en 1 exemplaire (soit par courrier ou par mail).

## **LOT N°02 : Vérification périodique annuelle des appareils de cuisson**

### **Définition et périodicité de la prestation :**

La vérification sera réalisée suivant les textes réglementaires en vigueur au moment de la passation du marché et aussi ceux à paraître éventuellement pendant la période de validité du marché de prestation de service.

La prestation portera sur :

- 2 friteuses
- 1 grill
- 1 four
- 1 salamandre
- 1 piano

La périodicité des visites sera fixée par les textes réglementaires qui prescrivent une vérification annuelle.

### **Condition d'exécution de la prestation :**

La prestation sera effectuée les jours ouvrés, durant les horaires d'ouverture de l'établissement après avis de passage fait quelques jours avant la date retenue.

**La 1ère prestation devra être effectuée avant fin octobre 2022.**

La vérification sera effectuée en présence du gestionnaire ou de son représentant.

A l'issue de chaque visite, le titulaire du marché :

- Rendra compte des résultats de son intervention
- Visera le registre de sécurité

Etablira un rapport détaillé adressé en 1 exemplaire (soit par courrier ou par mail)

## **Article 6- Contenu et présentation de la candidature et des offres :**

### **Article 6-a : pièces de la candidature**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 du code et notamment que vous êtes en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés,
- Tous les documents et renseignements permettant de justifier votre aptitude à exercer l'activité professionnelle, de votre capacité économique et financière et vos capacités techniques et professionnelles (type DC1, DC2 ou DUME),

**Le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen en lieu et place de la déclaration sur l'honneur et des renseignements mentionnés à l'article R2143-3 du code de la commande publique,**



**Si vous avez déjà transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation les documents justificatifs et les moyens de preuve, vous n'êtes pas tenus de fournir ces pièces à condition qu'elles demeurent valables (article R2143-14 du code de la commande publique).**

Les candidatures non conformes seront éliminées.

#### Article 6-b : pièces des offres

Elle devra être rédigée en langue française et exprimée en euros

- Le présent document signé et paraphé valant acte d'engagement.
- L'offre doit être détaillée sous la forme d'un contrat (1 contrat pour chaque lot).
- Les modalités d'établissement du prix et de révision (formule de variation) doivent être absolument précisées.
- S'il y a lieu, les frais annexes éventuels doivent être mentionnés (frais de déplacements par exemple).
- Aucun frais ne pourra être facturé s'il n'est pas précisé sur l'offre.

Les offres doivent être valables pendant 1 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Les offres non conformes seront éliminées.

#### Article 7- Vérification des candidatures et critères de jugement des offres :

- Le pouvoir adjudicateur effectuera la vérification de la complétude des dossiers de candidature, des capacités des candidats et qu'ils ne se trouvent pas dans un cas d'interdiction de soumissionner.
- L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue ;

Et le choix sera effectué selon les critères pondérés suivants :

70 % = prix

20 % = valeur technique de l'offre en particulier respect du cahier des charges

10 % = qualité du service

Ces 3 critères seront notés de 1 à 10 et rapportés aux pourcentages indiqués des critères pondérés.

#### Article 8- Date limite des candidatures et des offres puis modalités de transmission :

**La procédure est dématérialisée.**

Les candidatures et les offres devront donc être déposées sur la plateforme MAPA de l'AJI (<https://mapa/aji-france.com>) au plus tard le 15/10/2021 à 12 h 00.



**Seuls les dossiers déposés sur le profil acheteur de l'AJI pourront être prises en compte.  
Aucun dépôt par voie postale au collège ne peut être accepté.**

Les offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs offres sont adressées ou transmises successivement par un même candidat, seule la dernière reçue dans le délai fixé pour la remise des offres sera prise en compte.

Les candidatures et les offres reçues hors délais seront éliminées.

### **Article 9- Modalités de paiement :**

Le règlement s'effectuera par mandat administratif selon les règles de la comptabilité publique.

**Pour tous renseignements complémentaires, merci de contacter M. le Gestionnaire au 03/44/28/57/60 à partir du 30/09/2021 ou par courriel ([gest.0600022y@ac-amiens.fr](mailto:gest.0600022y@ac-amiens.fr)).**  
**Toutes questions peuvent également être posées sur notre profil acheteur se trouvant sur le site de l'AJI.**

A Creil, le 29/09/2021

### **Engagement du candidat**

**Fait en un seul exemplaire,**

**Le**

**Nom, prénom ou raison social :**

**Forme juridique et capital social :**

**Siège social :**

**Inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro :**

**SIRET :**

**Représenté par :**

**Agissant en qualité de :**

**Lu et approuvé**

**Signature**